



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 22 juillet 2019 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Est également présent : le directeur général et assistant-greffier, M. François Dumont.

### **Ordre du jour**

- 1. Administration de la municipalité**
  - 1.1 Aucun
- 2. Trésorerie**
  - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
  - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
  - 4.1 Avis de non-renouvellement du contrat pour le chargement et le transport de la neige dans le secteur du centre-ville
  - 4.2 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public pour les services de chargement et de transport de la neige dans le secteur du centre-ville
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
  - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
  - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 19-07-237 **AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE CHARGEMENT ET LE TRANSPORT DE LA NEIGE DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

---

**Attendu** que le contrat pour le chargement et le transport de la neige dans le secteur du centre-ville a été octroyé à l'entreprise Les engrais Neault inc., et ce, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 avec possibilité pour la Ville de renouveler pour deux saisons supplémentaires (2019-2020 et 2020-2021) le tout conformément à la résolution numéro 16-10-308;

**Attendu** qu'à la suite de la première saison du contrat, Les engrais Neault inc. a demandé la permission à la Ville de céder en totalité l'exécution du contrat à Pax excavation inc., et ce, suivant les mêmes obligations et conditions de la soumission déposée;

**Attendu** que la Ville a accepté la cession du contrat considérant les nombreuses plaintes de citoyens au sujet du service offert par l'entreprise Les engrais Neault inc.;

**Attendu** que le contrat a été cédé, et ce, aux termes de la résolution numéro 17-10-363, et que Pax excavation inc. a exécuté le contrat au cours des saisons 2017-2018 et 2018-2019, et ce, conformément aux exigences du devis;

**Attendu** que la Ville a la possibilité de renouveler le contrat auprès de cette même entreprise pour deux saisons supplémentaires soit les saisons 2019-2020 et 2020-2021;

**Attendu** que le conseil municipal anticipe des difficultés dans l'exécution du contrat par Pax excavation inc.;

**Attendu** qu'au surplus, la Ville souhaite revoir les exigences contenues au devis de soumission;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal avise Pax excavation inc. que le contrat pour le chargement et le transport de la neige dans le secteur du centre-ville ne sera pas renouvelé pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### 19-07-238 **AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES DE CHARGEMENT ET DE TRANSPORT DE LA NEIGE DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

---

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appel d'offres public pour les services de chargement et de transport de la neige dans le secteur du centre-ville.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### SUJET 7.

#### Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

### SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 45.

---

François Dumont  
Directeur général et assistant-greffier

---

Daniel Dion  
Maire

& & & & & & & & & & & & & &